## **Griffon Patrimoine CONSO**

au 1er Avril 2024

Avec garantie hypothécaire de 1er rang (avec nantissement nous consulter)

	36	48	60	72	84	96
< 100 000	4,32	4,90	5,26	5,31	5,47	5,60
< 200 000	4,52	5,06	5,39	5,42	5,58	5,69
< 250 000	4,57	5,10	5,41	5,45	5,60	5,71
< 300 000	4,78	5,22	5,49	5,66	5,79	5,88
< 400 000	4,82	5,25	5,51	5,68	5,80	5,90

Financement inférieur à 500 000 €, nous consulter.

TAEG : 7.15 % ou 7.16 % sur durées de 36 à 60 mois et montant de 50 000 à 250 000 €

TAEG: 6,95 % ou 6,96 % sur durée et montant supérieur.

- Frais de dossier 2 % : Crédit Municipal de Toulon 1 % et rémunération apporteur 1 % + Mandat maxi 2,7 % pour les financements de 50 k€ à 250 k€.
- + Mandat maxi 1,7 % pour les financements de 251 k€ à 500 k€.
- Pénalités pour solde par anticipation 1 % du capital emprunté.

Dans le cadre de sa politique de risque et de rentabilité, le CMT se réserve le droit de modifier le taux nominal du prêt octroyé.